



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2013

Président : M. J.P Delhotal

Présents : Mme Rolande Bruère, Martine Delhotal, Nadine Dos Santos, Catherine Goyard (arrivée à 19h05).

M. Vincent Herry, Daniel Pescheux (arrivée à 19h05), Jean-François Prioux, Martial Vié

Absentes excusées : Mmes Lucile Grondard (pouvoir à M. Delhotal), Pascale Peterlongo (pouvoir à Martial Vié)

Secrétaire : Mme Rolande Bruère.

Ouverture de la séance à 19 h 00

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- ***Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2012***
- ***Réforme des rythmes scolaires***
- ***Travaux d'aménagement du cimetière***
- ***Heures supplémentaires des Agents Communaux***
- ***Contrat Collectif de maintien de salaire des Agents Communaux***
- ***Résiliation du contrat FNASS Pass Territorial du CIG***
- ***Adhésion du Syndicat mixte « Seine et Marne Numérique » au CIG***

I. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2012 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2012. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Réforme des rythmes scolaires :

Monsieur le Maire rappelle l'essentiel du projet de la réforme des rythmes scolaires applicable dès la rentrée 2013.

Il apparaît que cette réforme, en son état actuel, ne tient pas compte des difficultés, voir des impossibilités de la prise en charge des élèves pendant 45 minutes supplémentaires par jour, temps pendant lequel des activités sportives, culturelles ou artistique, doivent leur être proposées.

De plus, la mise en place d'une journée supplémentaire le mercredi matin remet en cause les différentes activités du mercredi, voir le fonctionnement des Centres de Loisirs.

Considérant que toute la problématique de mise en place de cette réforme au sein des petites collectivités territoriales rurales n'a pas été prise en compte, voir approfondi,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le fait de reporter la mise en place de cette réforme à la rentrée 2014.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Travaux d'aménagement du cimetière :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit délibérer sur le projet de réaménagement du cimetière afin de le rendre accessible et adapté aux personnes à mobilité réduite et d'autre part de proposer aux administrés les différentes possibilités pour reposer dans notre cimetière par la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

Le Coût total de cette opération est de 48.913,48 € HT.

Le plan de financement prévu pour cette opération est le suivant :

- 50 % par la DETR 2013,
- 30 % par le Contrat de Territoire,
- 20 % par la commune

Plus la TVA à la charge de la Commune.

Cette opération est prévue à partir de septembre 2013 et doit durer 3 mois.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Heures supplémentaires des agents communaux :

Monsieur le Maire rappelle que le personnel communal est amené exceptionnellement à effectuer des heures supplémentaires aux titres de missions particulières.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider que l'ensemble du personnel communal, agents titulaires et non titulaires de catégorie C, des services administratif, périscolaire et technique peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires à raison de 25 heures maximum par mois.

Ces heures supplémentaires seront rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévus par le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 aux taux fixés par ce décret.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition, applicable à partir du 1er janvier 2013.

(1 abstention : Catherine Goyard)
VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Contrat collectif de maintien de salaire pour les agents communaux :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a souscrit un contrat collectif de maintien de salaire à la mutuelle nationale territoriale en mars 2010. Jusqu'à fin 2012, le taux de cotisation était de 0.67% du salaire et le taux de participation de la commune de 25 % de ces 0.67%. A partir de janvier 2013, le taux de participation de la commune ne doit plus être en pourcentage mais une somme fixe par agent.

Pour rappel, la part financière de la commune par agent variait de 2,60 € à 3,79 €. Afin d'uniformiser la part communale pour l'ensemble des agents, Monsieur le Maire propose la participation de la commune à hauteur de 5 € pour l'ensemble des agents, soit un coût supplémentaire mensuel de 11,78 €.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

(1 contre : Catherine Goyard)

VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE

6. Résiliation du contrat FNASS Passe Territorial du CIG :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a adhéré en mars 2011 au Pass Territorial proposé par le CIG. A cette époque, ce contrat était apparemment plus intéressant que celui proposé par le CNAS (Comité National d'Action Sociale apparenté à un Comité d'Entreprise).

A ce jour, des différences importantes sont apparues entre les deux organismes au détriment du Pass Territorial, ceci engendrant une demande de résiliation de la part des agents, du contrat FNASS au profit à terme du CNAS.

Devant les éléments avancés par les agents, Monsieur le Maire propose la résiliation du contrat FNASS et le soumet au vote.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Adhésion du Syndicat Mixte « Seine et Marne Numérique » au CIG :

Monsieur le Maire rappelle que toute demande d'adhésion au CIG doit faire l'objet d'une acceptation de l'ensemble des Collectivités affiliés.

De ce fait, le Syndicat Mixte Seine et Marne Numérique sollicite son adhésion au CIG. Ce syndicat qui emploie très peu de personnel en propre a pour objet la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes.

N'ayant pas de remarque particulière, Monsieur le Maire soumet au vote cette adhésion.

(2 abstentions : Catherine Goyard, Nadine Dos Santos)

VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE

La séance est levée 19 h 45

Le Maire,
J.P DELHOTAL